



Schéma départemental des achats responsables 2024-2028

Conseil départemental
5 février 2024



Sommaire

Avant-propos	3
Introduction	4
Axe 1 - Promouvoir l'achat durable	5
1. Mettre en place un processus d'achats responsables	6
1. Sensibiliser et former les agents/élus participant au processus d'achat	
2. Suivre la performance de l'achat durable	
3. Mener une politique "fournisseurs responsables"	
2. Intégrer des pratiques durables dans la passation des marchés publics	6
1. Rédiger des contrats incitatifs	
2. Privilégier une approche en cycle de vie et coût complet	
3. Simplifier l'accès des entreprises à la commande publique	7
1. Communiquer auprès des partenaires économiques	
2. Sécuriser la trésorerie des entreprises	
3. Soutenir l'économie locale	
Axe 2 – Réduire l'impact environnemental de la collectivité	8
4. Consommer plus sobrement	9
1. Réduire et valoriser les déchets	
2. Favoriser le réemploi	
3. Exclure le plastique à usage unique	
5. Lutter contre le réchauffement climatique	9
1. Construire des bâtiments et infrastructures plus durables	
2. Poursuivre la transition énergétique des équipements	
3. S'engager pour des "ports propres"	
Axe 3 – Encourager un achat plus solidaire et inclusif	11
6. Faciliter l'insertion dans le processus d'achat	12
1. Développer l'achat solidaire dans les marchés du Département	
2. Encourager la clause sociale sur le territoire départemental	
3. Consolider le réseau des facilitateurs des clauses sociales	
7. Promouvoir l'égalité et lutter contre les discriminations	13
7.1 Afficher l'engagement du Département	
Tableau de bord de la performance de l'achat durable	14

Avant-Propos

En adoptant son plan de mandature « Calvados Vision 2030 », le Département s'est engagé résolument dans la transition environnementale en la plaçant au centre de son action. Cet engagement s'est concrétisé par l'adoption d'une Stratégie Bas-Carbone ambitieuse, dont le présent Schéma constitue une des déclinaisons opérationnelles.

Calvados **Vision 2030**



01 **Solidarité**

Permettre à chacun d'avoir sa place dans notre société, en proposant des solutions en adéquation avec les besoins réels des Calvadosiens.

02 **Attractivité**

Créer un environnement favorable à l'activité économique et à l'emploi.

03 **Transition environnementale**

Réussir ensemble la transition environnementale.

En plus des actions déjà entreprises ces dernières années sous l'impulsion du législateur, nombreuses sont les initiatives, les innovations menées localement pour accélérer la prise en compte des objectifs de développement durable. Il s'agit désormais de les traduire dans des documents stratégiques ambitieux et d'en mesurer les résultats.

Le renforcement des schémas de promotion des achats socialement et écologiquement responsables (SPASER) par la loi dite « Climat et résilience » du 22 août 2021 est l'opportunité pour le Département d'afficher dans ce document son ambition pour un achat responsable.

Par le poids de sa commande publique, 130 millions d'euros en 2022, le Département est un acteur public de premier plan. Il dispose ainsi d'un levier puissant pour soutenir le tissu économique local et mobiliser l'ensemble des acteurs économiques autour des enjeux de l'achat durable.

En charge des solidarités humaines, son action quotidienne le porte naturellement à intégrer la dimension sociale dans l'acte d'achat, axée notamment sur l'insertion des publics éloignés de l'emploi et des personnes en situation de handicap et la lutte contre les discriminations.

Enfin, engagé dans une stratégie bas carbone, le Département se veut exemplaire, en priorisant son action sur la promotion de la décarbonation au sein même de l'écosystème départemental, mais également dans la conduite des politiques publiques.

L'achat public doit être sobre et qualitatif. Il doit répondre au juste besoin suivant un rapport qualité/prix adapté aux capacités des entreprises dans une logique de progrès partagé. Il doit s'inscrire dans une relation équilibrée et durable avec les candidats et les titulaires de la commande publique.

Introduction

Les achats publics durables, ou responsables, recouvrent la prise en compte des objectifs du développement durable énoncés dans l'agenda 2030 de l'ONU dans la commande publique, notamment l'objectif 12 « consommation et réduction responsables » et en particulier la cible 12.7 « *Promouvoir des pratiques durables dans le cadre de la passation des marchés publics, conformément aux politiques et priorités nationales* ».

S'inscrivant dans les orientations du plan national pour des achats durables, le schéma départemental des achats responsables 2024-2028 entend atteindre, d'ici 2025, 100 % des contrats de la commande publique notifiés avec au moins une considération environnementale et 30 % avec une considération sociale (objet, spécification technique, clause d'exécution, critère d'attribution).



Conformément à l'article L 2111-3 du Code de la commande publique, il détermine les objectifs de la politique d'achat du Département devant comporter des éléments à caractère social visant à concourir à l'intégration sociale et professionnelle de travailleurs handicapés ou défavorisés et des éléments à caractère écologique visant notamment à réduire les émissions de gaz à effet de serre et la consommation d'énergie, d'eau et de matériaux. Il contribue également à la promotion de la durabilité des produits, de la sobriété numérique et d'une économie circulaire.

Ce schéma comporte enfin des indicateurs précis, exprimés en nombre de contrats ou en valeur et publiés tous les deux ans, sur les taux réels d'achats publics relevant des catégories de l'achat socialement et écologiquement responsable parmi les achats publics réalisés par la collectivité.

L'adoption de ce schéma représente l'une des actions ciblées relevant des enjeux phares pour construire le Calvados de demain. Il se décline en trois axes, sept objectifs et 18 actions qui seront précisées et adaptées annuellement dans une feuille de route, en tenant compte de l'évolution de la réglementation.

AXE 1. Promouvoir l'achat durable

Lors de la précédente mandature, le Département a créé une **direction des achats publics** et recruté un acheteur en 2017 afin d'inscrire sa commande publique dans une **démarche de performance** axée sur les différentes compétences métiers de l'achat (sourcing, analyse fonctionnelle du besoin, stratégie achat, négociation, relation fournisseurs, gain économique, innovation...).

Au-delà de la performance économique, intégrer la dimension Achat dans la commande publique a permis d'améliorer la **qualité des prestations et la relation fournisseurs**. Cette approche a convaincu certains de nos partenaires, SDIS, LABEO, collèges, de se joindre au Département pour mutualiser leurs achats. Notre commande publique s'inscrit également dans un réseau régional regroupant la Région Normandie et les cinq Départements.

L'impulsion donnée en matière d'achat doit désormais faciliter un plan d'action ambitieux en faveur de l'achat durable, en **mobilisant le réseau interne des acheteurs ainsi que nos partenaires économiques**.

La commande publique obéit à de grands principes directeurs, d'égalité de traitement des candidats, de liberté d'accès à la commande publique et de transparence des procédures. Si notre commande publique est ainsi ouverte à toute entreprise européenne, il est important de rappeler que **plus de 90 % de nos prestataires sont normands (dont 80 % d'entreprises du Calvados)**. Ces taux s'expliquent par un **travail important de dialogue avec le tissu local** et une compétitivité élevée des entreprises normandes. L'achat est donc un levier majeur du Département dans sa capacité à agir pour le territoire.

L'intégration de considérations sociales et environnementales dans les contrats permettra aux acheteurs de bénéficier de fournitures, bâtiments et services de qualité. **Pour les entreprises, il s'agit d'une opportunité de différenciation par rapport aux offres à bas coût**, mais cela entraîne également des exigences supplémentaires. Pour éviter cet écueil, la sensibilisation des opérateurs économiques aux achats durables, en particulier les TPE/PME et les entreprises de l'économie sociale et solidaire (ESS), sera nécessaire pour assurer une concurrence effective.

Aussi, et pour accompagner les acteurs dans l'élaboration et l'exécution des considérations sociales et environnementales, le Département s'adossera à différents événements destinés à faciliter les rencontres entre professionnels du secteur privé et pouvoirs publics. Le développement de ces relations avec les différentes filières et fédérations professionnelles doit se décliner à l'échelon local.

1. Mettre en place un processus d'achats responsables

1. Sensibiliser et former les agents/élus participant au processus d'achat

- En animant un réseau interne au travers d'ateliers de travail dédiés à la mise en œuvre opérationnelle du schéma départemental de l'achat responsable ;
- En partageant les bonnes pratiques ;
- En réalisant une « veille marchés » régulière ;
- En intégrant une dimension relative à l'achat responsable, comme composante essentielle du guide interne des procédures de commande publique à l'attention de tous les agents ;
- En proposant des formations dédiées à l'achat responsable ;
- En concevant des tutoriels sur les méthodes et outils propres à l'achat responsable.

1.2 Suivre la performance de l'achat durable

- En créant un tableau de bord interne mesurant les actions existantes et l'atteinte des objectifs cibles ;
- En réalisant une cartographie des opportunités par famille d'achat ;
- En réalisant une analyse lors de la phase de recensement annuel des besoins et en anticipant sur les contrats arrivant à échéance d'ici à la fin du schéma.

1.3 Mener une politique "fournisseurs responsables"

- En élaborant une charte "fournisseurs responsables" jointe aux consultations ;
- En définissant un processus assurant l'identification des opportunités, dans la phase de recherche de fournisseurs, d'intégrer les dimensions RSE.

2. Intégrer des pratiques durables dans la passation des marchés publics

*La loi Climat et résilience introduit l'obligation pour les acheteurs et les autorités concédantes de retenir au moins un critère d'attribution prenant en compte les caractéristiques environnementales de l'offre, sans pour autant les énumérer. En pratique, **cette évolution interdit le recours au critère unique du prix**. Ainsi, si l'acheteur fait le choix de ne retenir qu'un seul critère de sélection, seul le critère unique du coût global intégrant nécessairement des considérations environnementales pourra désormais être retenu.*

1. Rédiger des contrats incitatifs

- En ciblant d'ici 2025, 100 % des contrats de la commande publique notifiés avec au moins une considération environnementale et 30 % avec une considération sociale ;
- En formant les prescripteurs (trices) sur les modalités d'intégration des clauses de développement durable dans les pièces techniques ;
- En proposant un clausier en fonction des familles d'achat ;
- En priorisant les achats portant sur les moyens généraux ;
- En créant des critères spécifiques relatifs au développement durable distincte de la valeur technique dans les phases de consultation.

2.2 Privilégier une approche en cycle de vie et en coût complet

- En intégrant des critères dans la valeur technique ou des clauses sur la fin de vie des matériaux et équipement : recyclage, réemploi... ;
- En intégrant la méthode du coût complet dans le calcul des offres (en demandant une évaluation du coût global, ou une décomposition des coûts sur la durée de vie des équipements par exemple).

3. Simplifier l'accès des entreprises à la commande publique

1. Communiquer auprès des partenaires économiques

- En rencontrant les entreprises par le biais des phases de sourcing ;
- En proposant des vidéos accessibles en ligne pour faciliter le dépôt des offres et la facturation ;
- En organisant une rencontre annuelle avec les partenaires du territoire (entreprises, filières professionnelles, établissements d'enseignement).

3.2 Sécuriser la trésorerie des entreprises

- En incitant les entreprises à faire appel au paiement de l'approvisionnement ;
- En adaptant précisément la clause des révisions de prix à l'activité professionnelle concernée (éviter les clauses génériques) ;
- En poursuivant l'objectif de réduction des délais de paiement ;
- En garantissant le paiement des intérêts moratoires en cas de retard.

3.3 Soutenir l'économie locale

- En encourageant l'économie sociale et solidaire (ESS) par des marchés/lots réservés ou adaptés à l'ESS (identification des acteurs pouvant répondre aux besoins, connaissance fine des évolutions du secteur, élargissement de l'offre) ;
- En privilégiant les circuits courts et les ressources issues de filières durables, notamment dans les prestations nécessitant de l'approvisionnement alimentaire, en spécifiant une part de produits issus de la production biologique ;
- En développant des partenariats avec les réseaux d'entreprises innovantes du territoire ;
- En encourageant le recours à la négociation par une formation des prescripteurs (trices).

Calvados
So bâtiment So facile

Une matinée pour faciliter l'accès des TPE & PME aux chantiers du Département

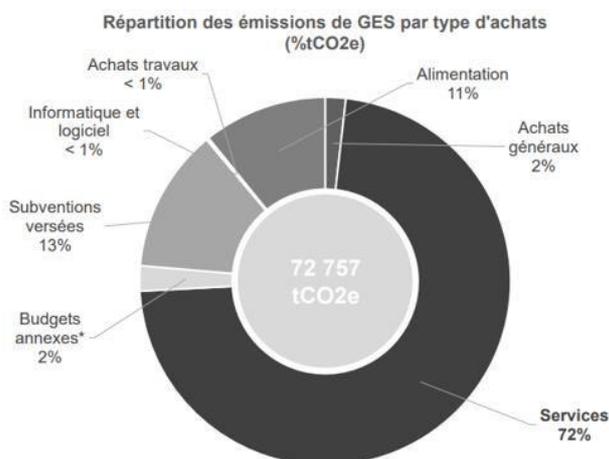
Jeudi 14 septembre à partir de 9h au château de Bénouville



Visite du chantier de construction du centre exploitation de La Cambe.

Partenariat entre le Département, l'entreprise CMEG et l'école d'ingénieurs Builders portant un projet BFIEP (béton recyclé), soutenu par l'ADEME dans le cadre d'un appel à projet au titre du Programme d'Investissement d'Avenir.

AXE 2. Réduire l'impact environnemental de la collectivité



Toute l'action départementale s'inscrit dans une logique de développement durable, afin d'accompagner la nécessaire transition environnementale. C'est désormais le prisme par lequel toutes les politiques publiques sont réinterrogées, avec l'objectif national d'une neutralité carbone d'ici 2050.

Pour y parvenir, des projets majeurs sont engagés dans le domaine des mobilités douces, de la rénovation énergétique des bâtiments, tant ceux du Département et de nos partenaires publics que les logements du parc public et privé, de la préservation de la ressource en eau, de la biodiversité et des espaces naturels, de l'ancrage territorial de l'alimentation.

Il est question dans cette orientation que l'achat public favorise la diminution de ses impacts climatiques et environnementaux, la prise en compte du cycle de vie complet de l'achat dans une optique de sobriété (réduction des émissions de gaz à effet de serre et des déchets) et d'amélioration continue. Il s'agit encore d'éducation aux enjeux du développement durable, d'économie circulaire, de veille sanitaire et environnementale, d'administration exemplaire etc.



Les mesures de la loi « Climat et Résilience » du 22 août 2021 visent à mieux prendre en compte le développement durable lors de la passation et l'exécution des contrats de la commande publique.

L'article 35 de la loi introduit l'obligation pour les acheteurs et les autorités concédantes, de retenir au moins un critère d'attribution prenant en compte les caractéristiques environnementales de l'offre.

Ce même article prévoit également que les acheteurs et les autorités concédantes doivent désormais fixer dans leurs contrats des conditions d'exécution prenant en compte des considérations relatives à l'environnement.

Compte tenu de l'importance de notre volume d'achat relatif aux travaux, le schéma reprend dans ces actions celles déjà arrêtées, notamment dans le plan stratégique immobilier 2022-2028 afin d'accélérer la performance environnementale des bâtiments.

Ce deuxième axe s'inscrit donc pleinement dans la Stratégie Bas Carbone du Département en étant identifié comme un de ses objectifs prioritaires.

4. Consommer plus sobrement

1. Réduire et valoriser les déchets

- En sensibilisant les agents aux bons gestes de tri et aux bonnes pratiques ;
- En formant les prescripteurs (trices) aux principes et enjeux de l'économie circulaire ;
- En rédigeant une charte « chantier durable » à annexer à chaque marché public de construction ou de travaux ;
- En impliquant les maîtres d'œuvre dans le suivi du respect de la charte ;
- En allongeant la durée de vie des équipements, notamment numériques ;
- En luttant contre le gaspillage alimentaire.

4.2 Favoriser le réemploi

- En passant des marchés de réemploi pour le mobilier de bureau, le matériel informatique et de téléphonie ;
- En intégrant des critères en faveur du réemploi ;
- En organisant des collectes de récupération des matériels en vue de leur recyclage et leur valorisation (petits matériels, équipements de travail...) ;
- En déconstruisant les bâtiments, plutôt qu'en démolissant.

4.3 Exclure le plastique à usage unique

- En intégrant une clause zéro plastique non réutilisable dans les marchés d'évènementiels ou de traiteur ;
- En favorisant des solutions plus durables pour les distributions de boissons au sein des espaces de travail (cafétérias, espaces dits informels ou collaboratifs) ;
- En favorisant la livraison en vrac plutôt qu'en petit conditionnement ;
- En intégrant des spécifications en matière de réduction des emballages plastiques dans les marchés de fourniture ;
- En favorisant les matériaux recyclables ou biodégradables dans les marchés de fournitures ;
- En privilégiant les solutions réutilisables pour les articles de vaisselle ; à défaut, en recourant à des solutions jetables autres que le plastique.

5. Lutter contre le réchauffement climatique

1. Construire des bâtiments et infrastructures plus durables

- En concevant des bâtiments bioclimatiques pour trouver le meilleur équilibre avec son environnement et profiter des ressources naturelles (soleil, eau de pluie...) assurant un confort optimal en toute saison ;
- En utilisant des matériaux biosourcés d'origine française ou européenne ;
- En veillant à une imperméabilisation maîtrisée des sols (construction en étage, système drainant, végétalisation...);
- En mettant en place des systèmes de refroidissement passif ;
- En installant des équipements à faible consommation (ampoules LED, robinets mousseurs) ;
- En recourant à des technologies et procédés industriels propres et de moindre impact carbone dans les projets routiers.

5.2 Poursuivre la transition énergétique des équipements

- En contribuant à l'émergence d'une filière de production d'énergies renouvelables ;
- En remplaçant les systèmes de chauffage à énergie fossile ;
- En réalisant le relamping de tous les bâtiments ;
- En réduisant la consommation énergétique des bâtiments et des data centers ;
- En poursuivant la décarbonation de la flotte automobile ;
- En installant du vélociblier.



Chantier de construction de l'agence routière départementale de Bayeux.
Bâtiment en structure bois avec isolation paille

5.3 S'engager pour des "ports propres"

- En assurant le suivi de la charte de développement durable rédigée par les "Ports du Calvados" ;
- En adoptant un plan de traitement et de valorisation des déchets ;
- En luttant contre les pollutions ;
- En œuvrant pour l'obtention de labels "Pavillon Bleu", "Qualité Plaisance", "Ports propres".

AXE 3. Encourager un achat plus solidaire et inclusif

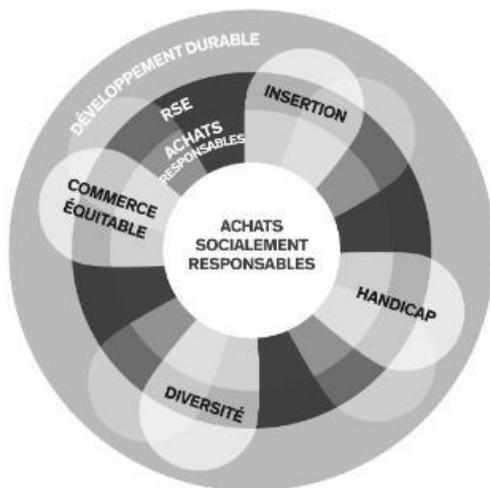
Chef de file de l'insertion, le Département se mobilise auprès des personnes en difficulté, en innovant et en construisant avec ses partenaires des réponses adaptées aux réalités des publics et des territoires.

Son action se décline dans des plans d'insertion pluriannuels s'inscrivant pleinement dans les objectifs de développement durable fixés par l'ONU en luttant contre toutes les formes d'exclusion, en insérant durablement les bénéficiaires du RSA, en renforçant le dynamisme social et l'implication des citoyens, en contribuant au développement de nos territoires.

Ce plan insertion s'appuie sur quatre engagements forts décliné en 17 fiches objectifs, dont le développement des clause d'insertion sociale.

A cet effet, un chargé de mission de facilitation de clauses sociales d'insertion a été recruté en 2017 pour assurer l'interface entre les collectivités publiques, les structures d'insertion locales, Pôle emploi, les missions locales et les entreprises et définir ainsi une stratégie de mobilisation des clauses d'insertion dans les marchés publics.

En 2022, le Département en tant que maître d'ouvrage a réalisé 53 387 heures, représentant 22 % du nombre d'heures réalisées sur l'ensemble du territoire Calvadosien.



Aujourd'hui, tous les contrats de la commande publique relevant du Département ont vocation à porter les démarches en faveur de l'insertion des publics les plus éloignés de l'emploi.

Si l'outillage juridique existe, les dispositions sociales sont encore trop peu mobilisées dans la commande publique et ont vocation à être développées dans les années à venir.

Il est donc question dans cette orientation que l'achat public favorise la diversité, l'égalité entre les femmes et les hommes, l'insertion par l'activité économique, la lutte contre les discriminations par le biais d'outils contractuels, par la sensibilisation et par la formation.

6. Faciliter l'insertion dans le processus d'achat

1. Développer l'achat solidaire dans les marchés du Département

- En analysant tous les marchés du Département ;
- En sensibilisant les prescripteurs (trices) en amont de la rédaction des contrats ;
- En mettant en œuvre la clause sociale dans tous les marchés clausables ;
- En intégrant les modalités de suivi des clauses d'insertion dans les documents contractuels ;
- En lançant des marchés réservés ou d'insertion et/ou intégrant des lots réservés pour des prestations plus diversifiées et qualifiées, notamment dans le domaine des prestations intellectuels ;
- En créant un groupe de travail dédié « achats inclusifs ».

6.2 Encourager la clause sociale sur le territoire départemental

- En cartographiant les partenaires de l'économie sociale et solidaire ;
- En intensifiant les actions de sensibilisation auprès des réseaux d'entreprises, des collectivités locales, des organismes partenaires du Département ;
- En informant en amont les facilitateurs (trices) de clauses sociales de la programmation annuelle des contrats ;
- En participant à des événements de communication.



6.3 Consolider le réseau des facilitateurs des clauses sociales

- En réunissant les facilitateurs du territoire du Calvados ;
- En développant leur secteur d'intervention ;
- En harmonisant les procédures et les pratiques.

7. Promouvoir l'égalité et lutter contre les discriminations

1. Afficher l'engagement du Département

- En intégrant les obligations concernant l'égalité femme/homme dans les documents de consultation, notamment dans la « charte fournisseurs responsables » ;
- En rappelant le principe de la lutte contre les discriminations et l'égalité des chances dans l'emploi dans les documents de consultation, notamment dans le « charte fournisseurs responsables » ;
- En intégrant une clause d'exécution relative à l'égalité femme/homme et à la lutte contre les discriminations;
- En intégrant le principe de laïcité dans les dispositions contractuelles.

Tableau de bord de la performance de l'achat durable

Pour que ce schéma devienne un levier de l'ambition fixée par le Département pour le mandat, un tableau de bord de performance a été conçu pour mesurer les grands objectifs cibles.



Il permettra d'alimenter le pilotage du SPASER et de nourrir les échanges avec les partenaires institutionnelles et économiques. Il est susceptible d'être précisé au fil du temps, selon l'évolution de la réglementation et de la disponibilité des données.

- Nombre total de marchés notifiés
- Nombre total de consultations
- Volume financier des marchés notifiés

- Pourcentage et volume financier des marchés notifiés intégrant un dispositif en faveur du développement durable et de la RSE (clause, critère, marché réservé, lot réservé)
- Pourcentage et volume financier des marchés notifiés avec analyse par domaine d'achat
- Pourcentage et volume financier des marchés adressés aux TPE/PME
- Pourcentage de fournisseurs ayant signé la charte fournisseurs responsables
- Pourcentage d'entreprises ayant signé la charte chantier durable

- Nombre de marchés notifiés > 25 k€ comportant une considération environnementale
- Pourcentage et volume financier des marchés notifiés comportant une considération environnementale
- Volume d'achat de matériel reconditionné en € TTC

- Nombre de marchés notifiés > 25 k€ comportant une considération sociale
- Pourcentage et volume financier des marchés notifiés comportant une considération sociale
- Volume d'heures d'insertion
- Volume d'heure d'insertion en ETP



Calvados



LE DÉPARTEMENT

DÉPARTEMENT DU CALVADOS

BP 20520 • 14035 Caen CEDEX 1